

23] 13°) Echange de deux parcelles de terrain entre la Commune de Saint-Denis et Melle CHANE.WING et Monsieur Raymond CHANE.WING pour permettre la réalisation d'un parking devant le marché couvert de Sainte-Clotilde.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de sa séance du 21 Mars 1968, le Conseil Municipal a été appelé à se prononcer sur un projet d'échange de deux parcelles de terrain entre la Commune de Saint-Denis et Melle CHANE.WING et son frère Monsieur Raymond CHANE.WING, afin de permettre la construction d'un parking devant le marché couvert de Sainte-Clotilde.

Cette délibération prise par le Conseil Municipal a été approuvée le 15 Mai 1968 par Monsieur le Préfet.

Les superficies réelles de ces deux parcelles, de terrain sont les suivantes :

- Terrain Commune 517 m²
 - Terrain CHANÉ-WING 471 m²
- d'où une différence de 46 m²

Le Service des Domaines, consulté, vient de me faire parvenir son rapport d'expertise faisant ressortir une valeur vénale de 2.000.000 Fpa à CPA pour chacune de ces deux parcelles, compte tenu de leur situation respectives.

Je vous demande donc, Madame et Messieurs, de confirmer votre accord sur cet échange de terrains.

Par ailleurs, Melle CHANÉ-WING ayant déjà obtenu le permis de construction sur l'une de ses propriétés, je pense que cette autorisation peut lui être accordée sans inconvenient, ce qui lui permettrait de libérer le plus rapidement possible la parcelle de terrain relevant à la Commune.

Je vous rappelle que les conditions suivantes devront être prévues à l'échange :

- 1°) Accès sur la place et autorisation de passage des véhicules de Melle CHANÉ-WING jusqu'à son garage,
- 2°) Métyennet entre les deux parcelles sur toutes les bornes communales, droit de vue directe sur le terrain communal.

La question sera mise à voté.